

Fiche d'inscription

QUOTIENT

Saison 2023 - 2024

COORDONNÉES						
Adresse		9	Code Postal - Ville		¥	
Email (en MAJUSCULE)	21		Téléphone(s)			
Nom	1				Adhésion*	
Prénom	Acti	vité 1				
Date de naissance	Acti	vité 2		Horaire	Montant	
	Acti	vité 3				
Nom					Adhésion	
Prénom	Activ	vité 1				
Date de naissance	Activ	vité 2	- 1	Horaire	Montant	
	Activ	vité 3				
Nom					Adhésion	
Prénom	Activ	vité 1				
Date de naissance	Activ	vité 2		Horaire	Montant	
	Activ	vité 3				
	CAD	RE RÉSER	rvé à l'associatioi	N		
Montant à régler					age play says a consequence	
Mode règlement	□ Chèque □ Espèces □ Chèques vacances □ Pass sport □ Pass culture □ Passeport loisirs □ Carte bancaire					
Si en 3x	Mois encaissement	Montant	Numéro de chèque	Banque	Emetteur	
	F					

REPRESENTANT LEGAL

Droit à l'image :

oui. J'autorise, sans aucune contrepartie financière ou de droit, à photographier, filmer et exploiter l'image de la ou des personnes citées-cidessus dans le cadre des activités pratiquées à la Citrouille (ateliers, spectacles, démonstration, exposition...) dans et hors ses locaux.

Règlement administratif

I. Adhésion:

L'adhésion est obligatoire pour s'inscrire, participer à une activité et pour voter en assemblée générale. Sa période de validité est d'une année comprise entre le 01 septembre et le 31 août, elle comprend une assurance responsabilité civile et vous protège au sein de la structure.

Habitants de	Cesson	Habitants des autres communes	
et Vert-Saint	-Denis		
-16 ans	12€	-16 ans	21€
16 -24 ans	16€	16-24 ans	33€
+24 ans	21€	+24 ans	38€
Carte famille	40€	Carte famille	45€
Association	50€		

L'adhésion donne droit à la carte adhérente MJC IDF, elle représente votre adhésion à l'association dans laquelle vous pratiquez une activité pour une saison en cours. Elle peut aussi attester de votre inscription à une activité ou à un stage en particulier, ou encore de votre démarche bénévole au sein de l'association. Toute l'année, la carte adhérente peut également vous apporter un tarif préférentiel pour tous les spectacles des MJC en Ile-de-France et dans les structures de certains de nos partenaires.

II. Inscription:

L'inscription à une activité est un engagement pour l'année entière. Elle n'est définitive qu'après réception du dossier complet comprenant la fiche d'inscription, le paiement de l'adhésion et la cotisation.

Pour la pratique des activités suivantes : yoga, yoga danse, relaxation et danses, un certificat médical validant la pratique sportive doit être obligatoirement fourni au moment de l'inscription. Le certificat médical est valable 3 ans.

Séance d'essai

Pour chaque inscription à un atelier, il est possible dans la limite des places disponibles, de participer à une séance d'essai.

Les activités sont programmées entre le mois de septembre et le mois de juin à l'exclusion des vacances scolaires et des jours fériés.

III. Règlement

Possibilité d'effectuer jusqu'à 3 chèques qui seront encaissés en octobre, janvier et avril. La Citrouille accepte également les règlements en CB, espèces, en chèques vacances, en Pass Sport et en Pass Culture. Pour une meilleure gestion des règlements, le premier trimestre doit obligatoirement accompagner l'adhésion.

Réduction

Dès la seconde inscription dans le même foyer, une remise de 5% sera accordée aux adhérents. Dès la troisième inscription dans le même foyer, une remise de 10% sera accordée.

IV. Autorisation de sortie

J'autorise mon enfant à partir seul de la Citrouille en fin d'activité : □ oui □ non

- V. Collecte des données: Nous collectons les coordonnées de nos adhérents afin de mieux gérer vos inscriptions et vos centres d'intérêt. Nous nous engageons à ne pas diffuser ces informations. Nous utilisons votre adresse électronique pour vous adresser le programme de nos activités, spectacles, informations, réinscriptions... Si vous ne souhaitez pas que la Citrouille vous propose ses services, merci de cocher la case ci-dessous:
- □ Je m'oppose à ce que la Citrouille me propose par courriel des informations sur ses activités, spectacles, informations, réinscriptions...

VI. Remboursement

Sur demande écrite dans les jours qui suivent l'arrêt de l'activité et sur présentation d'un justificatif, La Citrouille étudiera les demandes de remboursements dans les cas suivants : maladie longue durée, accident, déménagement... Mais en tout état de cause, tout trimestre entamé reste dû à la Citrouille quel que soit le motif. L'adhésion n'est jamais remboursable.

Cesson le	Signature
CPSSOILIE	Jigilatuic